

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

***L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION AMENDES DE POLICE POUR UNE ECLUSE
ROUTE DE MONTILLOT - (D 2025 068)**

Considérant la délibération adoptée le jour même validant l'implantation d'une écluse sur la RD 21 et le recours à l'entreprise Colas, le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux 6 662 € HT (100%)
- Autofinancement Commune 3 997 € HT (60%)
- CD 89 / « Amendes de police » 2 665 € HT (40%)

Il invite le Conseil municipal à l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention au Conseil départemental de l'Yonne au titre du fonds « amendes de police ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement pour la pose d'une écluse simple Route de Montillot sur la RD 21, selon le devis établi par l'entreprise Colas,

AUTORISE le Maire à déposer auprès du Conseil départemental de l'Yonne un dossier « amendes de police » pour un montant de 3 997 € HT correspondant à 40% du coût total de l'opération,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

